

Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **61 (1916)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

(D'un collaborateur spécial.)

Avions et ballons captifs. — Uniformes d'officiers. — Enseignement de la gymnastique. — Le 1^{er} août. — Nécrologies.

Le bureau de la presse de l'état-major d'armée a transmis dernièrement aux journaux une circulaire sur l'aéronautique dans l'armée suisse. Après avoir fait ressortir les progrès gigantesques réalisés par l'aviation militaire depuis le début de la guerre, l'état-major constate que « ce rapide essor nous oblige à augmenter dans une forte mesure le nombre de nos avions militaires, si là encore nous voulons être à la hauteur des circonstances ».

Cette constatation est suivie d'une remarque significative :

« Si elle (l'aviation) ne progresse pas assez vite au gré de quelques-uns, il faut en chercher la raison non seulement dans les difficultés d'ordre technique, mais encore dans les frais que nécessite la mise en œuvre de cette nouvelle arme.

» Le peuple suisse, comme les autres, a manifesté par des dons spontanés sa volonté de fournir à l'armée les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Grâce à ces offrandes, nous avons pu, dans un temps relativement court, nous procurer un certain nombre d'avions. Mais le but est encore éloigné, et pour atteindre le degré de préparation nécessaire au combat, *il faut que le budget militaire y mette lui aussi du sien.* »

Tout en reconnaissant la haute valeur des dirigeables, l'état-major estime que « pour nous ce moyen de combat est encore hors de portée vu les dépenses considérables qu'il entraîne. »

Quant aux ballons captifs, leur rôle, indécis au début de la guerre, est maintenant fixé dans l'observation du tir de l'artillerie.

« Nous qui devons envisager la nécessité d'employer toutes les armes défensives à notre portée, nous devons recourir également à ce moyen-là ; créer en temps utile une flotte aérienne et *réunir à cet effet les fonds nécessaires.* »

Voilà qui est clair. La circulaire de l'état-major est destinée à préparer le terrain pour une demande de crédits pour l'aviation,

peut-être aussi à une souscription populaire pour l'augmentation de notre modeste flotte aérienne.

Il y aura là matière à de belles déclamations pour les antimilitaristes des Chambres fédérales et à des nuits d'insomnie pour le ministre des finances. Mais on trouvera l'argent, dût-on pour cela gaspiller un peu moins par ailleurs. Quoi qu'on en dise, il se gagne et se dépense beaucoup d'argent en Suisse ; malgré le renchérissement de la vie, fort peu de gens ont réduit sensiblement leur train de maison ; beaucoup l'ont augmenté. L'aviation et l'aéronautique sont populaires dans notre peuple ; il fera volontiers quelques sacrifices pour en augmenter l'efficacité.

Il y aurait d'ailleurs une compensation possible aux dépenses nécessitées par l'aéronautique : la diminution d'une arme très coûteuse elle aussi, et dont le rôle dans la guerre actuelle a été bien minime. La circulaire de l'état-major nous dit qu'« une des attributions principales des avions consiste à faire des reconnaissances ; ils se montrèrent si bien appropriés à cet usage, qu'ils ont presque entièrement supplanté la cavalerie dans les reconnaissances lointaines. »

Est-ce là une simple affirmation académique, ou faut-il y voir — puisque nous parlons aéronautique — un ballon d'essai pour la diminution de la cavalerie ? Déjà avant la guerre, on enseignait que le rôle principal de la cavalerie n'était pas le combat, mais l'exploration. Si elle est vraiment supplantée dans ce domaine par les avions, on peut se demander à quoi nous sert d'entretenir à grands frais une belle et nombreuse cavalerie.

D'ailleurs, dès qu'on entre dans la voie des dépenses de guerre et des modifications à apporter à notre état militaire ensuite des expériences de la guerre, on ne sait plus où s'arrêter. Il est évident que si notre ambition est d'imposer notre volonté aux belligérants et de jeter au moment propice notre épée dans la balance, il est bon que cette épée soit aussi lourde que possible. Dans ce cas, il nous faut des crédits non seulement pour les avions et les ballons captifs, mais aussi pour les dirigeables, les gros canons et obusiers, les gaz asphyxiants et leurs antidotes, les canons anti-aériens, les mitrailleuses automobiles, etc., etc. Même en admettant qu'on trouve l'argent pour tout cela, ce qui est fort douteux, le temps et les moyens nous feraient défaut pour fabriquer et mettre en œuvre tout ce matériel en temps utile.

Si nous poursuivons le but plus noble et plus modeste d'opposer à celui qui nous attaquerait, en violation des traités et des assurances réitérées d'amitié, une résistance suffisante pour ne pas subir le

sort de la Belgique et de la Serbie, alors nous pouvons déjà dire dès maintenant que nous possédons l'essentiel.

Nous avons de bonnes troupes d'infanterie, d'artillerie de campagne et du génie : mais cette infanterie et cette artillerie sont aveugles, parce que l'œil traditionnel de la cavalerie est impuissant à percer le rideau du service de sûreté moderne. Pour que notre infanterie et notre artillerie puissent combattre, il faut qu'elles voient. Pour qu'elles voient, il faut leur donner les moyens d'exploration et d'observation modernes, l'avion et le ballon captif. Cela peut se faire avec relativement peu de frais. Notre état-major l'a compris, notre peuple le comprendra aussi.

* * *

Après cette envolée dans les airs, redescendons un peu sur terre, et parlons d'un sujet plus prosaïque, l'uniforme des officiers. De tout temps, l'officier suisse a été considéré comme de bonne prise par les tailleurs militaires, mais jamais les chevaliers de l'aiguille ne s'étaient acharnés sur leur proie avec autant de férocité que depuis l'introduction du nouvel uniforme. Le Département militaire a fait l'an dernier une tentative pour arracher ces officiers à leur malheureux sort. Il n'y a réussi qu'à moitié. L'officier peut, il est vrai, se procurer une tunique à un prix raisonnable auprès de l'administration du matériel, mais ne pouvant pas, comme Cadet Roussel, se contenter d'un habit, il est obligé, pour son deuxième ou troisième complet, de s'adresser au tailleur. En outre, les moindres réparations, changement de col, couture d'insignes, etc., sont généralement tarifées à des prix très élevés. En sorte que, contrairement à ce qu'un vain peuple pense — et sans doute aussi aux intentions du Conseil fédéral, — l'officier paie son habillement plus cher que du temps de l'ancien uniforme, tout en étant moins bien habillé, soit comme façon, soit comme qualité d'étoffe.

Est-il bien nécessaire que messieurs les tailleurs soient traités avec plus de ménagements que les laitiers, maraîchers, boulangers et bouchers ? Ne pourrait-on pas fixer des tarifs maxima pour les uniformes comme on le fait pour le lait, le pain, la viande et les pommes de terre ? Les officiers peu fortunés — et ils sont nombreux dans notre armée — en sauraient gré au Conseil fédéral.

* * *

Tandis que l'armée elle-même fait des progrès, soit comme instruction, soit comme matériel, une branche d'activité a été quelque peu négligée depuis le commencement de la mobilisation : l'ac-

tivité militaire en dehors du service et plus spécialement l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse. En 1914, la mobilisation générale enleva aux cours préparatoires la presque totalité de leur personnel d'instruction : la nécessité d'augmenter les réserves de l'armée obligea à faire rentrer dans les arsenaux la plus grande partie du matériel d'instruction et à restreindre la consommation des munitions. A présent que l'armée est suffisamment pourvue, l'autorité fédérale voue de nouveau son attention à l'instruction préparatoire et en tout premier lieu à l'enseignement de la gymnastique, qui en est la base.

Le Département militaire suisse a adressé à ce sujet aux gouvernements cantonaux une circulaire que nous résumons ci-dessous.

Pour que nos écoles de recrues de 65 jours puissent travailler avec fruit, il faut absolument que le recrutement leur fournisse de jeunes hommes robustes et assouplis, ce qui est loin d'être le cas partout actuellement, et ce qui ne peut s'obtenir que par un enseignement systématique et continu de la gymnastique. Or, si dans certains cantons cet enseignement est relativement bien donné dans les écoles, après la sortie de l'école il est à peu près nul. Le jeune homme relativement dégourdi à 16 ans, arrive à 20 ans ayant déjà perdu beaucoup de son agilité ; les premières semaines de l'école de recrues se perdent à rendre souples des gens qui devraient déjà l'être.

Même à l'école il y a encore bien des progrès à faire : 24% des maisons d'école ont un emplacement de gymnastique insuffisant, 11% n'en ont aucun ; 68% des écoles ne disposent d'aucun local où l'enseignement de la gymnastique puisse être donné en cas de mauvais temps ! Dans un canton, 47% des classes ne reçoivent aucun enseignement de gymnastique ! Deux cantons ne se sont pas même donné la peine de faire parvenir des rapports à ce sujet à l'autorité fédérale ! D'ailleurs, l'on consacre de 20 à 30 heures par semaine au développement « intellectuel » des élèves, et 2 heures à leur développement corporel ! *Mens sana in corpore sano* !

L'ordonnance fédérale de 1909 exige expressément dans les écoles normales un minimum de trois heures de gymnastique par semaine. Les cantons de Saint-Gall et de Soleure sont les seuls qui se soient conformés jusqu'ici à cette exigence. Bel exemple de discipline et de sentiment du devoir que les autorités cantonales et communales donnent à leurs administrés !

La circulaire se termine par ces mots :

« L'extrême gravité de la situation actuelle et les perspectives incertaines de l'avenir doivent nous faire comprendre à tous vive-

ment notre grande responsabilité envers notre pays et notre peuple. Nous avons confiance dans l'esprit avisé des autorités et de la population suisse tout entière ; tous sauront se rendre compte de la nécessité d'une forte préparation corporelle de la jeunesse de nos écoles. »

Après les constatations ci-dessus, ces bonnes paroles me laissent sceptique. Dieu veuille que je me trompe et que les optimistes du Département militaire suisse aient raison !

* * *

Il est cependant réconfortant de constater que la fête nationale du 1^{er} août a été célébrée dans toute la Suisse avec calme et dignité. A Zurich seulement quelques jeunes gens, en bonne partie étrangers, se sont livrés à une manifestation antipatriotique, d'ailleurs immédiatement réprimée. Partout où de la troupe est stationnée elle a fraternisé avec la population civile, montrant qu'il n'existe pas de fossé entre le peuple suisse et son armée, pas plus qu'entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Il y a, par-ci par-là, de l'apathie ou de la susceptibilité exagérée, il n'y a presque nulle part de la mauvaise volonté ni de la haine.

* * *

J'ai le triste devoir de terminer cette chronique par une série de notices nécrologiques.

Le colonel-divisionnaire Hungerbühler, mort récemment à Saint-Gall à l'âge de soixante-dix ans, a été une des personnalités les plus marquantes en même temps que les plus sympathiques de notre armée. Fils d'un homme d'Etat saint-gallois, il étudia le droit à Genève et à Heidelberg. Lieutenant lors de l'occupation des frontières en 1870, il se voua quelques années plus tard à la carrière militaire, dont il gravit rapidement tous les échelons. En mission sur le théâtre de la guerre serbo-bulgare en 1885, le lieutenant-colonel Hungerbühler publia un rapport très complet sur cette intéressante campagne. Colonel-divisionnaire en 1898, il commanda la 7^e division et fut de 1900 à 1904 chef de l'arme de l'infanterie, alors le poste le plus en vue de notre administration militaire. En 1889 il avait fondé, avec feu le colonel Bluntschli, la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, qu'il dirigea depuis 1891 jusqu'à sa mort avec une grande compétence.

Doué d'une solide intelligence et d'une forte instruction générale, Hungerbühler a comme officier-instructeur, spécialement aux écoles centrales, exercé une réelle influence sur la formation de notre corps d'officiers. Il eut, cela va sans dire, ses adversaires. On

lui reprocha, entre autres, mais sans raison, de fonder son système d'éducation militaire sur la notion quelque peu utopiste de la discipline librement consentie et de méconnaître l'importance d'une solide instruction de détail. Il n'était pas de ceux qui jugent un officier sur l'élégance de ses manières et un soldat exclusivement sur la manière dont il fait le pas cadencé. Peut-être tomba-t-il un peu dans l'excès contraire. Grand honnête homme et grand patriote, il fit peut-être trop de crédit aux bons instincts de notre peuple qu'il s'appliqua à développer par l'éducation, tandis que d'autres ne voient que les mauvais instincts et s'efforcent de les réprimer par le drill. Seule l'expérience de la guerre pourrait nous dire laquelle des deux fautes est la plus grande ; même si elle donne tort à Hungerbühler, ses anciens subordonnés conserveront de lui le souvenir d'un chef aimé et respecté.

A peu près en même temps que Hungerbühler mourait à Arlesheim, près Bâle, un de ses contemporains, également sympathique, le colonel du génie Alioth, l'un des pionniers de notre industrie électrique. Ancien élève de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, docteur *honoris causa* de l'Université de cette ville, le colonel Alioth comptait en Suisse romande de nombreux amis. Retiré depuis quelques années de l'armée et des affaires, il s'intéressait encore vivement à l'armée. Les officiers qui ont fait du service à Arlesheim depuis la mobilisation de guerre ont pu plus d'une fois apprécier son grand bon sens et sa franche et cordiale hospitalité.

La Suisse romande a, elle aussi, perdu ces derniers temps plusieurs officiers de mérite. Citons le colonel Wartmann, ancien médecin en chef de la 1^{re} division ; le lieutenant-colonel Soutter, médecin-chef du Service des internés dans le canton de Vaud ; le lieutenant-colonel Grivel, directeur de l'arsenal de Genève, morts à la peine, en bons serviteurs de la patrie.

N'oublions pas non plus le lieutenant aviateur de Weck, de Fribourg, jeune officier plein de promesses, tué d'une façon tragique en essayant un nouvel appareil sur l'aérodrome de Dubendorf.

